

Aux membres du Conseil Communal de Saint-Nicolas

Le Collège des Bourgmestre et Echevins vous prie de bien vouloir prendre en compte les points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal qui se tiendra le **lundi 09 décembre 2019**, à 19h30', en l'Hôtel communal de **SAINI-NICOLAS**, Salle du Conseil.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil Communal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Par le Collège,

Le Directeur Général

La Bourgmestre,

Ordre du Jour

Ajout d'un point supplémentaire à la demande de M. DUFRANNE, Groupe ECOLO

PT 33 bis Délibération ENODIA – NETHYS : Capacité d'ester en justice et constitution de partie civile.

Ajout d'un point supplémentaire à la demande de Mme TERRANOVA, Groupe P.T.B

PT 33 ter Constitution de la Commune de Saint-Nicolas comme partie civile dans le dossier ENODIA/Nethys.